



10 NOVEMBRE 2023

#133

NEWSLETTER

Veillez à la croissance de votre activité **HEBDO**

ENTREPRISES EUROPÉENNES ET CHANGEMENT CLIMATIQUE : IMPACT ET ACTIONS, LES CHIFFRES CLÉS



DANS CE NUMÉRO

**TAILLE DES ENTREPRISES :
RELÈVEMENT DE 25% DES SEUILS
EUROPÉENS POUR TENIR COMPTE
DE L'INFLATION**

**FONDS TERRITORIAL
D'ACCESSIBILITÉ POUR LES MICRO-
ENTREPRISES ET TPE**

Les entreprises européennes de plus en plus confrontées aux effets du changement climatique ? C'est ce que confirme [une enquête de la Banque européenne d'investissement \(BEI\)](#), relayée par le site [touteurope.eu](#). Réalisée à la mi-2023 auprès des entreprises européennes, l'enquête de la BEI sur l'investissement (EIBIS) a mis en lumière que, parmi les sociétés sondées mi-2023 dans l'UE, 64 % ont affirmé avoir été impactées par les événements météorologiques. Une donnée en augmentation de sept points par rapport à 2022.

Or, seule une minorité de sociétés a toutefois pris des mesures pour y faire face. D'après l'enquête, 36 % des entreprises de l'UE questionnées (40 % aux Etats-Unis) auraient développé ou investi dans des mesures pour accroître leur résilience face aux risques physiques liés au changement climatique. Le plus souvent, il s'agit d'investissements pour réduire l'exposition à ces dangers ou les éviter. La part des entreprises dans l'UE ayant opté pour des assurances spécifiques liées aux risques climatiques ne s'élève, elle, qu'à 13 %.

Parmi les bonnes nouvelles : le niveau de ses investissements est revenu à celui de la période pré-Covid. Parue le 12 octobre, l'étude indique que 85 % des entreprises de l'UE ont déclaré avoir investi l'année dernière. Et 80 % des firmes européennes ont dégagé des profits, là encore un retour à la normale après les perturbations liées à la pandémie.



Taille des entreprises : relèvement de 25% des seuils européens pour tenir compte de l'inflation

La directive déléguée (UE) du 17 octobre 2023 augmente de 25% les seuils européens de taille d'entreprise permettant de distinguer les micro, petites, moyennes et grandes entreprises. Pour rappel, dans la législation actuelle, sont qualifiées de petites entreprises, celles dont 2 seuils sur 3 ne sont pas dépassés (total de bilan de 4 millions, chiffre d'affaires de 8 millions € et effectif de 50 salariés). Tous les cinq ans, la Commission européenne réévalue l'opportunité d'augmenter ces seuils. En 2021, aucun ajustement n'avait été fait compte tenu de la faible inflation. En revanche, depuis 2021, l'inflation s'est considérablement accélérée. Sur 10 ans (1er janvier 2013 au 31 mars 2023), elle s'élève à 24,3% dans la zone euro et 27,2% dans l'Union européenne. Pour tenir compte de l'inflation, la directive déléguée (UE) du 17 octobre 2023 prévoit d'augmenter de 25% ces seuils de bilan et de chiffre d'affaires et de les arrondir au supérieur.

Fonds territorial d'accessibilité pour les micro-entreprises et TPE

Publication du [décret n° 2023-993 du 27 octobre 2023](#) relatif à l'instauration du fonds territorial d'accessibilité à destination des micro, petites et moyennes entreprises classées établissements recevant du public de 5e catégorie. Le décret fixe les conditions et modalités de calcul et de versement de l'aide financière. L'enveloppe globale maximale dédiée au financement de ce dispositif d'aide s'élève à 300 000 000 €.

[L'arrêté du 31 octobre 2023](#) fixe les modalités de gestion et de versement de cette aide financière. Une entreprise qui souhaite bénéficier du fonds territorial d'accessibilité adresse une demande de subvention à l'Agence de services et de paiement par l'intermédiaire d'un téléservice disponible sur son site internet.

AVEZ-VOUS VU CETTE INFO ?

Lancement le jeudi 16 novembre, à La Ville-aux-Dames, des « Rencontres de la simplification ». Ce déplacement des ministres Bruno Le Maire et Olivia Grégoire a pour objectif de rencontrer et d'échanger avec les entrepreneurs, les artisans et les indépendants sur les problèmes qu'ils rencontrent au quotidien ainsi que de recueillir leurs propositions de simplification. Les consultations qui se dérouleront sur tout le territoire jusqu'au début de l'année 2024 devraient aboutir à une série de mesures pour simplifier davantage la vie des entreprises.

